

Le suffrage Universel

Définition

Le suffrage universel est le droit de vote accordé à tous les citoyens en capacité de voter.

Il faut pour cela remplir des conditions :

- d'âge minimum
- de nationalité
- et d'inscription sur les listes électorales

Il est le symbole d'un régime démocratique et du vote égalitaire où chaque citoyen représente une voix. Il permet donc au peuple d'exprimer sa volonté lors d'un scrutin. Le suffrage universel sert à élire des représentants politiques ou à répondre à des questions de premier ordre lors d'un referendum.

Dans une démocratie, le suffrage universel est un droit civique fondamental.

Suffrage universel direct et indirect

Le suffrage universel peut être **direct** et **indirect**. Il est direct lorsque le corps électoral choisit un représentant parmi une liste de candidats, comme lors de l'élection présidentielle en France.

En revanche, il est indirect lorsque les votants désignent un groupe restreint de personnes élues, ou " grands électeurs ", qui choisira, à son tour, le(s) représentant(s). Le mode indirect est appliqué en France pour désigner les sénateurs.

Son histoire en France

Un suffrage universel que par le nom

En France, le suffrage universel a longtemps été masculin et n'a donc pas toujours eu un véritable caractère universel ou intégral. Le suffrage universel direct prend toute son importance en 1848, sous la **Deuxième République** (1848-1852) et est appliqué pour l'élection du Président de la République.

À partir de cette date, il ne sera plus remis en cause et l'âge de la majorité électorale passe à 21 ans. Sont encore exclus les femmes, les militaires, les détenus, le clergé et les Algériens.

Charles de Gaulle, grand défenseur du suffrage universel direct

Le président Charles de Gaulle demande au peuple français, le 28 octobre 1962, par le biais d'un referendum hautement critiqué par les parlementaires, s'il désire que le suffrage universel direct soit mis en place. Avec plus de 62,25% de réponses favorables, **le suffrage universel direct est adopté**.

Au cours du 20ème siècle, le suffrage universel a connu des évolutions :

- L'ordonnance du 21 avril 1944 accorde le droit de vote aux femmes. Le terme même de " suffrage universel " prend alors plus de sens. Les femmes de plus de 21 ans ont pu voter pour la première fois lors des élections municipales d'avril-mai 1945.
- C'est ensuite au tour des militaires d'obtenir le droit de vote, le 17 août 1945, eux qui ne pouvaient voter sous-prétexte de ne pas prendre parti dans les luttes politiques.
- Le droit est ensuite étendu à l'ensemble des Français d'outremer en 1946.
- Enfin, la dernière évolution date de 1974. Le président Valéry Giscard d'Estaing abaisse à son tour la majorité électorale à 18 ans.

C'est ainsi que d'un suffrage qui n'avait que le nom d'universel, celui-ci s'est étendu à une très large part de la population française, favorisant une véritable expression de la volonté populaire.